



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2024
Français
Original anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-septième session

9 septembre-11 octobre 2024

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 9 octobre 2024

57/1. Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka

Le Conseil des droits de l'homme,

Guidé par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents,

Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux moyens de favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et de promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka, la plus récente étant la résolution 51/1, du 6 octobre 2022,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme à Sri Lanka¹, qui lui a été soumis à la présente session ;

2. *Décide* de proroger le mandat du Haut-Commissariat et toutes les tâches qu'il lui a confiées dans sa résolution 51/1, et prie le Haut-Commissariat de lui faire un compte rendu oral à sa cinquante-huitième session et de lui soumettre un rapport complet sur les progrès réalisés en matière de réconciliation, d'établissement des responsabilités et de promotion des droits de l'homme à Sri Lanka à sa soixantième session, rapport qui sera examiné dans le cadre d'un dialogue.

46^e séance
9 octobre 2024

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/57/19.

